



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 20 NOVEMBRE 2020



PROCES VERBAL N°5



-2020-11-20-

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020
Au Centre Prométhée – Salle Atlas
Date de la convocation : 13 novembre 2020

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **18**

Présents : **18**

Excusé avec procuration : /

Absents : /

Votants : **18**

Secrétaire de la séance : M. Martial BRUNET

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BEVILLE, MORICEAU, Mme LANDRY, M. DESSEVRES, Mme ARDRIT, M. CHARRE, Mme MAHIET-LUCAS, M. DORET, Mme BABIN, M. CHAUVEAU, Mme GARREAU, M. RAMBAULT, Mme GELEE et M. BRUNET . Conseillers délégués : Mme GUIDAL, MM. DUGAS et ROCHARD.

Excusés avec procuration : /

Absents : /

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 16 octobre 2020.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

3) – Ressources Financières (RF) :

BC.2020-11-20-RF01 – Pacte Financier et Fiscal – Attribution d'un fonds de concours aux communes de Coulonges-Thouarsais, Saint-Jouin-de-Marnes, Saint-Varent, Luché-Thouarsais, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Martin-de-Mâcon, Luzay, Sainte-Radegonde, Tourtenay, Brion-Près-Thouet, Oiron et Brie.

5) – Développement Economique et Agricole (DE) :

BC.2020-11-20-DE01 – Frais d'inscription à la Digitale Académie.

IV – PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

2) – Assainissement collectif et non collectif (A) :

BC.2020-11-20-A01 – Convention relative à la réalisation d'analyses sur le milieu dans le cadre de l'Observatoire Multipartenarial des Eaux Superficielles (OMDES) – Année 2020.

V – PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1) – Aménagement du Territoire et planification (AT) :

BC.2020-11-20-AT01 – Foncier – Acquisition par la Communauté de Communes du Thouarsais des parcelles cadastrées section AP N°115 et N°116 appartenant à la SNCF. Service Développement économique et attractivité du Territoire.

BC.2020-11-20-AT02 – Foncier – Zone d'activités économiques Talencia 2 – Cession d'une parcelle à l'Immobilière Européenne des Mousquetaires. Service Développement économique et attractivité du Territoire.

2) – Energie (E) :

BC.2020-11-20-E01 – Avenant à la convention GEO PLC sur les Certificats d'Economies d'Energie.

BC.2020-11-20-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES – PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE COULONGES-THOUARSAIS, SAINT-JOUIN-DE-MARNES, SAINT VARENT, LUCHE-THOUARSAIS, SAINT-JACQUES-DE-THOUARS, SAINT-MARTIN-DE-MÂCON, LUZAY, SAINTE RADEGONDE, TOURTENAY, BRION-PRES-THOUET, OIRON ET BRIE

Code nomenclature FAST :7.8

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2018 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes pour la période 2018-2020,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Coulonges-Thouarsais, Saint-Jouin-de-Marnes, Saint Varent, Luché-Thouarsais, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Martin-de-Mâcon, Luzay, Sainte-Radegonde, Tourtenay, Brion-Près-Thouet, Oiron et Brie au titre du fonds de concours "enveloppe classique",

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présenté ci-dessous :

	Projet	Montant HT éligible de l'opération	Participation communale avant fonds de concours	Montant alloué pour le projet enveloppe classique	Montant alloué pour le projet enveloppe bonus	Taux de participation de la CCT/coût global du projet
SAINT-VARENT	1/ Fourniture et pose de rambardes et de panneaux au stade municipal 2/ Réfection de la façade bois du complexe sportif 3/ Réfection de la réserve de la cantine et d'une classe de l'école primaire 4/ Installation d'un contrôle d'accès aux écoles et à la cantine	30 095,22	15 047,61	7 523,80		25,00%
LUCHE-THOUARSAIS	Création d'un city stade	90 000,00	63 000,00	14 754,27		16,39%
SAINT-JACQUES-DE THOUARS	Réhabilitation de l'église	129 000,34	78 300,24	13 523,10		10,48%
SAINT-MARTIN-DE MÂCON	Réfection de la charpente et de la couverture de la Chapelle de Chavigny	12 291,36	12 291,36	2 702,30		21,99%
SAINT-JOUIN-DE MARNES	1/ Réfection de la couverture de la mairie 2/ Aménagement abords du parvis de l'abbatiale	16 210,80	11 725,40	4 822,13		29,75%
LUZAY	Réfection chemin de Volbine	9 175,60	4 587,80	4 587,80		50,00%
SAINTE-RADEGONDE	Création d'un plateau multisports	180 622,50	145 813,50	26 323,56		14,57%
COULONGES-THOUARSAIS	Transformation d'une habitation en café/restaurant/épicerie	581 200,00	319 900,00	8 970,88	10 000,00	3,26%
TOURTENAY	Enfouissement des réseaux	28 411,00	7 890,00	3 945,00		13,89%
BRION-PRES-THOUET	Réfection toiture terrasse de l'école	9 500,00	6 500,00	3 250,00		34,21%
OIRON	1/ Réfection façade et de la couverture du bâtiment situé 1 place René Cassin 2/ Mise en place de caniveau coulé chemin des bruyères 3/ Remplacement poteaux incendie	54 535,50	49 534,50	24 069,42		44,14%
BRIE	Travaux évacuation eaux pluviales et remplacement poteau incendie	4 420,10	4 420,10	2 126,90		48,12%

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution de fonds de concours aux communes tel que proposé ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires,

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2020-11-20-DE01 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE – FRAIS D'INSCRIPTION À LA DIGITALE ACADEMIE.

Dans le cadre de sa politique économique volontariste la Communauté de Communes du Thouarsais travaille à améliorer l'attractivité du territoire en offrant un environnement propice et des services adaptés aux attentes des entreprises et des salariés. Le projet de création d'une «Digitale Académie» s'inscrit dans cette démarche. Ce dispositif a pour but d'offrir aux jeunes, qui ne peuvent quitter le territoire, un accès aux formations supérieures, et aux entreprises qui peinent à recruter de jeunes diplômés, un vivier de candidats qu'ils pourront côtoyer pendant leur formation et recruter à l'issue de celle-ci.

Au vu du contexte sanitaire et des nouvelles demandes que cela engendre, la collectivité souhaite ouvrir cette plateforme de formation digitale dès la fin de l'année 2020.

Le dispositif s'adresse en priorité aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Il ne s'interdit pas, pour autant d'accueillir, des élèves extérieurs à ce périmètre, dans la limite des places disponibles.

Au vu de la période particulière que nous traversons, des universités sont fermées et obligent certains étudiants, déjà scolarisés, à travailler chez eux. Ce dispositif pourra également s'adresser à eux moyennant une somme symbolique.

L'inscription aux formations se fera via une plateforme mise à la disposition de la Digitale Académie de Thouars. Elle sera validée par un paiement en ligne, directement auprès de l'organisme qui dispense la formation choisie.

Cette formalité ne pourra se faire qu'après validation par l'étudiant de son inscription auprès de la Digitale Académie et de son acquittement des frais d'inscription.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider les tarifs suivants :

- . Frais d'inscription pour les résidents de la Communauté de Communes du Thouarsais : 50 € par an.
- . Frais d'inscription pour les résidents extérieurs à la Communauté de Communes du Thouarsais : 90 € par an.
- . Frais d'inscription pour les étudiants déjà scolarisés mais subissant la fermeture exceptionnelle de leur établissement : 10 € par an.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2020-11-20-A01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION D'ANALYSES SUR LE MILIEU DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE MULTIPARTENARIAL DES EAUX SUPERFICIELLES (OMDES) – ANNÉE 2020

Code nomenclature FAST : 881

Chaque année, la Communauté de Communes du Thouarsais participe par l'Observatoire Multipartenarial Des Eaux Superficielles (OMDES) au financement des analyses physico-chimiques et hydrobiologiques opérées sur les eaux du Thouet à l'amont et à l'aval de la station d'épuration de Sainte-Verge.

Le montant de la participation communautaire pour cette opération s'élève pour 2020 à 1 433,58 € TTC (les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention relative à la réalisation d'analyses dans le cadre de l'Observatoire Multipartenarial Des Eaux Superficielles (OMDES) ci-jointe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention relative à la réalisation de ces analyses, transmise par le Conseil Départemental.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2020-11-20-AT01 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – ACQUISITION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AP N° 115 et N°116 APPARTENANT A LA SNCF. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

Dans le cadre de la création de la zone d'activités de Talencia 2, il convient d'acquérir les dernières parcelles nécessaires à son aménagement.

Nexity, mandataire de SNCF Immobilier, a confirmé l'accord de la SNCF par courrier en date du 14/10/2020 pour la vente d'une partie de l'ancienne parcelle cadastrée section AP n°112 située Bd Helensburg/Place de la Gare à Thouars aux conditions suivantes :

- **Prix de vente forfaitaire de 48 000€ HORS TAXE ET HORS FRAIS ANNEXES**, réparti entre les deux propriétaires comme suit :
 - 1- Vente par SN SNCF d'une emprise de 21 066m² (parcelle AP n°115) moyennant un prix de vente de 44 369€ HT et HF
 - 2- Vente par SNCF réseau d'une emprise de 1 724m² (parcelle AP n°116) moyennant un prix de vente de 3 631€ HT et HF
- Aboutissement de la procédure de déclassement d'un terrain appartenant à SNCF Réseau dépendant d'éléments extérieurs non connus à ce jour.
- Aboutissement de la procédure du droit d'opposition du Ministère concernant le terrain appartenant à SN SNCF
- Renonciation par la collectivité à l'exercice de son droit de priorité sur le terrain (art. L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme) et renonciation à d'éventuels autres droits de préemption.
- Dans le mois suivant la signature de l'acte, fourniture et pose d'une clôture défensive en limite de propriété avec les emprises mitoyennes du domaine ferroviaire par la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT). Cette clôture devra être reconstruite par la CCT en cas de dégradation. Cette clôture fera l'objet d'une servitude dans l'acte de vente.
- Condition de jouissance différée au profit de SN SNCF : Les installations sportives et culturelles présentes sur le foncier, sont en cours de reconstruction par SN SNCF. Durant la durée des travaux et de relocalisation des installations sur un terrain voisin, les parties conviennent de laisser la SN SNCF occuper le terrain, pour une durée totale se terminant le 31/12/2021. L'accès sera maintenu au profit des usagers des installations sportives et de loisirs. Durant cette même période, SNCF s'engage à faire évacuer les traverses présentes sur le terrain.
- Les frais de reconstruction des travaux susmentionnés ont fait l'objet d'un estimatif à hauteur de 106 000€ HT. Les parties ont convenu que la maîtrise d'ouvrage était conservée par SNCF, avec participation financière de l'acquéreur comme suit :
 - Versement d'une avance minimale de 90 000€ HT à l'acte de vente.
 - Les frais supplémentaires seront remboursés sur présentation des factures à l'achèvement des travaux, et dans la limite du montant initial estimé à 106 000€ HT. SNCF prendra en charge tout dépassement.
- Signature de l'acte au plus tard le 31/12/2020.

- Paiement par la collectivité des dépenses et frais suivants :
 - Frais d'acquisition du bien (acte notarié). Ces derniers pourront augmenter sensiblement le coût d'acquisition.
 - TVA au taux de 20%
 - Frais d'établissement du document d'arpentage par un géomètre.
 - Frais de réquisition de publication de transfert de propriété.
 - Fourniture, pose et entretien d'une clôture défensive agréée par la SNCF, en limite de propriété.
 - Frais d'établissement des diagnostics nécessaires à la vente, ce qui constituera une charge augmentative du prix.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'entériner l'acquisition des parcelles cadastrées section AP n°115 et n°116 comme proposée ci-dessus,
- de désigner M^e RIBREAU-ALLAIN Brigitte, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte de vente,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'acte notarié ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2020-11-20-AT02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TALENCIA 2 – CESSIION D'UNE PARCELLE A L'IMMOBILIERE EUROPÉENNE DES MOUSQUETAIRES. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Économiques de Talencia 2, l'Immobilière Européenne des Mousquetaires souhaite acheter une parcelle de 21 072m² pour y installer un Brico-Cash.

Vu la délibération du conseil communautaire du 4/12/2018 actant le compromis de vente entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'Immobilière Européenne des Mousquetaires,

Vu l'avenant au protocole d'accord du 18/06/2019 prolongeant le protocole d'accord jusqu'au 31/12/2019 et l'avenant au protocole d'accord du 23/12/2019 prolongeant le protocole d'accord jusqu'au 31/12/2020,

Considérant les éléments de cession suivants :

Nom de l'acquéreur : Immobilière Européenne des Mousquetaires, située 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS.

Section et numéro de parcelle : une parcelle située sur la zone d'activités économiques de Talencia 2 provenant des parcelles suivantes : section ZD n°156, AP n°108, AP n°4 et AP n°80. La section et le numéro de la parcelle seront connus lors du bornage définitif qui est actuellement en cours.

Superficie : 21 072m². Superficie qui pourra évoluer à la marge en fonction du bornage.

Prix au m² HT : 25€/m² conformément à la délibération du 4/12/2018 : Prix de vente des terrains de la zone d'activités économiques de Talencia 2.

Prix de vente HT : 526 800€ pour une superficie de 21 072m².

Prix de vente TTC : 632 160€ pour une superficie de 21 072m².

Il est précisé que les frais de géomètre, les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accepter la cession d'une parcelle de la zone d'activités économiques de Talencia 2 à l'Immobilière Européenne des Mousquetaires comme proposé ci-dessus,
- d'autoriser le dépôt de pièces de la zone d'activités économiques de Talencia 2 au rang des minutes de Me RIBREAU-ALLAIN pour la publicité foncière. Le coût sera à la charge de la collectivité.

- de désigner M^e RIBREAUD-ALLAIN Brigitte, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte de vente,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'acte notarié ainsi que toutes autres pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2020-11-20- E01 – ENERGIE – AVENANT A LA CONVENTION GEO PLC SUR LES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), créé en 2006, repose sur une obligation des vendeurs d'énergie (les obligés) de faire réaliser des économies d'énergie. Ainsi, ils doivent promouvoir activement l'efficacité énergétique, notamment auprès des collectivités territoriales. Ces CEE correspondent à l'économie d'énergie théorique obtenue après des travaux de performance énergétique portant sur l'enveloppe et les équipements des bâtiments et sur la durée de vie des nouvelles installations. Ceci explique pourquoi les CEE sont quantifiés en €/GWh cumac, soit des €/ GWh cumulés actualisés.

En avril 2019, la Communauté de Communes du Thouarsais et la société GEO PLC, délégation d'obligés, ont contractualisé une convention de partenariat afin de bénéficier d'un tarif préférentiel de rachat des CEE à 5 000€/GWh cumac. Quatre projets intercommunaux et trois autres communaux, avec l'appui du CEP, ont ainsi été validés pour une aide totale de 18 000€. Dans le cas des projets communaux, 4 300€/GWh cumac étaient reversés à la commune et 700 €/GWh cumac à la Communauté de Communes du Thouarsais.

La convention prenant fin le 31/12/2020 et le cours des CEE ayant augmenté, GEO PLC propose un avenant (présenté en annexe) à cette convention afin de prolonger sa durée jusqu'au 31/12/2021 avec un prix, révisable tous les six mois, de **6 350€ / GWh cumac** répartis de la manière suivante : 5 461€/GWh cumac pour la commune et 889€/GWh cumac pour la Communauté de Communes en contrepartie de l'accompagnement proposé par le conseiller en énergie partagée de la CCT aux communes.

Vu l'accord de la Commission 4 du 9 novembre 2020,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'avenant à la convention de partenariat avec GEO PLC pour la valorisation des CEE selon les modalités explicitées ci-dessus.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette convention et sa mise en œuvre.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.